

Projet de programmation culturelle basée sur un micro-mécénat individuel

Introduction :

Ce projet présente ce que pourrait être une **programmation culturelle** (programmation de spectacles et autres activités culturelles) à Lailly en Val, à l'espace de la Lisotte. Il est complémentaire de l'offre culturelle existante (festivals, spectacles, expositions...). Il bénéficie en outre des modalités offertes par le **mécénat individuel**, dans une volonté d'explorer les champs de **l'économie solidaire et sociale** dans le domaine de la culture. Beaucoup en parle. Et si on le faisait ?

Note importante :

Ce document rassemble des éléments présentant le projet. En aucun cas il n'est abouti ; tout est à rediscuter, amender, modifier. Il est juste une base de travail pouvant servir à alimenter la réflexion.

Philosophie :

Ce projet se baserait sur différents principes forts qui encadreraient sa mise en œuvre :

- un **engagement citoyen** : la volonté d'un certain nombre de citoyens, habitants ou non cette ville, de participer à sa vie culturelle, leur volonté de proposer une programmation de spectacles pour inciter le public à sortir, se rencontrer, s'ouvrir, échanger... plutôt que de rester devant la télévision
- un **engagement bénévole** : les membres adhérent au projet seraient ceux qui le feraient exister.
- un **engagement militant** : chaque citoyen participant au projet contribuerait, via un soutien financier, à la bonne réalisation de celui-ci. En ce sens, chaque membre serait à la fois bénévole et contributeur
- un **engagement politique** : la volonté de faire financer par l'État la continuation de la politique culturelle locale, à l'heure où celui-ci se désengage plus que jamais sur les collectivités locales, et où celles-ci, prises entre les nombreuses compétences qu'on leur donne et l'absence de transferts de ressources, peuvent de moins en moins financer ces politiques. C'est l'appropriation directe par chacun de la destination d'une partie de l'impôt qu'il paie.

Principes :

Ce projet fonctionnerait comme une sorte d'AMAP culturelle, peut-être une **AMAC** (Association pour la Maîtrise d'une Action Culturelle ?). Chaque membre adhérent, appelons-le **souscripteur**, donnerait une somme d'argent en début d'année. Avec cette somme d'argent, l'association porteuse du projet, dont chaque membre souscripteur ferait de fait partie, aurait à organiser une programmation culturelle. Chaque membre souscripteur se donnerait le **droit de participer** à l'élaboration de cette saison (programmation, communication, accueil des compagnies...). En ce sens, ce projet est aussi porteur de sens quant au **lien social** qu'il crée, comme toute association fonctionnant correctement le fait.

Un lien explicite à faire aussi avec les AMAP : les créateurs, en tant que **producteurs** d'un travail, doivent être **rémunérés à leur juste prix**. Donc il est nécessaire de programmer des spectacles en respectant les prix de vente demandés par les compagnies invitées.

Le plus de ce projet est la possibilité pour une association culturelle de bénéficier des **lois sur le mécénat** : un particulier donnant une somme en mécénat à une association culturelle (ou une association de charité, une fondation...) peut **déduire de ces impôts sur le revenu 66% de la somme donnée**. En clair, un particulier qui donne 100 euros se voit enlever du montant de son impôt sur les revenus de l'année du don 66 euros. Il paiera donc au final 34 euros. Une règle importante : le montant des contreparties tirées de ce don (avantages divers reçus par le donateur) ne doit pas dépasser 25% du montant du don.

Mise en œuvre :

Imaginons pour la réalisation de ce projet que **30 souscripteurs** s'y engagent. Chacun donne 300 euros. Il sera remboursé, au moment du paiement de son impôt sur le revenu, de 198 euros (66% de 300). Il aura donc concrètement donné 102 euros.

L'association, avant même d'avoir lancé sa programmation, dispose donc de **9000 euros** (300x30). C'est ce qui lui permet de choisir des spectacles en sachant à l'avance de quelle ressource elle dispose. Les **souscripteurs se réunissent, choisissent des spectacles** sur proposition des uns et des autres (voire même se déplacent pour aller les repérer), **organisent les soirées** (accueil des compagnies, intendance, accueil technique, accueil du public, communication...). Dans l'idéal, les souscripteurs se répartissent par groupes pour tout ce travail, chacun pouvant aller dans un domaine dont il maîtrise les compétences, ou au contraire choisir d'aller développer d'autres compétences au contact de personnes plus expérimentées. En tout cas, le fonctionnement ne doit pas reposer sur les épaules d'un tout petit groupe de personnes, mais plutôt explorer le **fonctionnement coopératif**, base de l'égalité entre les souscripteurs.

Lors d'une soirée-spectacle, les souscripteurs ne paient pas leur place. C'est la **gratification** qu'il retire de leur souscription. Pour les autres personnes du public (bien sûr, les spectacles ne sont pas réservés aux seuls souscripteurs, mais **ouverts à tous les publics**), imaginons fixer le prix de la place à 10 euros. 9000 euros au départ doivent permettre d'organiser environ 6 spectacles. Chaque souscripteur reçoit donc une gratification de 60 euros, soit moins de 25% de son don de départ.

Chaque soirée doit pouvoir s'organiser avec une bonne **qualité d'accueil** à ce tarif-là : spectacles intéressants, pot offert au public pour prolonger le temps de rencontre et d'échange, mets locaux de qualité, location du matériel nécessaire pour le bon déroulement du spectacle...

Si on imagine que chaque soirée rassemblerait en moyenne 60 personnes (les 30 souscripteurs et 30 spectateurs extérieurs), le **budget** mise en œuvre pourrait, à la louche, ressembler à ça :

Recettes	10800 euros
Souscription :	9000 euros
Recettes entrées :	1800 euros
Dépenses	10800 euros
Achat de spectacles :	9000 euros
Communication :	900 euros
Achat de denrées :	600 euros
Location technique :	300 euros

30 souscripteurs donnant chacun 300 euros peuvent permettre la mise en place de cette programmation, plus la rendrait encore meilleure (à ce prix-là, le choix des spectacles sera limité par le budget...). On pourrait imaginer 45 souscripteurs donnant chacun 200 euros pour arriver à peu près au même résultat. Attention juste à la règle des 25% de contreparties.

Chaque souscripteur aura au final payé sa place 17 euros (pour 300 euros donnés, et 6 spectacles). C'est évidemment plus que les 10 euros demandés au spectateur non souscripteur, mais c'est le prix à payer pour l'engagement militant sous-entendu dans le fonctionnement.

En tout cas, il est important d'imaginer ce budget **sans la présence des collectivités locales**, qui sont déjà mis fortement à contribution pour beaucoup d'autres causes. C'est un des sens de l'utilisation du mécénat culturel. Par contre, on peut peut-être réfléchir à l'entrée dans le dispositif de mécénat d'entreprises...

Prolongements et élargissements possibles :

On parle là d'une programmation de spectacles, mais il est aussi envisageable d'orienter la programmation vers d'**autres horizons** : projections cinéma, voire projections-débats (cf. le dispositif « écran d'idées » mis en place à Ingré), expositions, accueil en résidence...

Cette programmation ne peut se faire qu'**en liaison avec les programmations existantes** (mairie, associations lilloises), pour ne pas gêner ce qui existe déjà. Il sera aussi plus intéressant de le faire en liaison avec les institutions existantes (écoles, maison de retraite...).

De la même façon, ce dispositif pourrait aussi, dans un deuxième temps, s'orienter vers un renforcement de **l'éducation populaire** vers le public (mise en place d'ateliers, de rencontres...). Dans un premier temps, les souscripteurs et le public devraient déjà profiter de cette programmation, ainsi que les artistes invités qui y trouveraient un nouveau débouché pour jouer.

Proposition :

Jeux de Vilains souhaite **impulser cette programmation** et la mise en place du groupe de souscripteurs qu'elle sous-entend, notamment par l'explication et la communication autour de ce projet. Mais les membres de Jeux de Vilains, et notamment ses directeurs, ne souhaitent pas être les seuls animateurs de ce projet. Le fonctionnement ne devant pas être pyramidal, mais horizontal, ce projet ne pourra se mettre en place que si au moins 30 personnes acceptent d'être souscripteurs, ce qui entraîne de leur part la volonté de faire vivre cette organisation par deux moyens : **faire un don financier et donner du temps bénévole**, l'un n'allant pas sans l'autre. C'est la condition qui fera que ce projet sera réalisable ou pas.

Jeux de Vilains ne sera pas obligatoirement **porteur administratif** de ce projet, une autre association devant pouvoir le faire (sous réserve d'être éligible au mécénat culturel).

En tout état de cause, ce projet ne pourra voir le jour qu'à l'horizon de la **rentrée de septembre 2011**, le temps de structurer correctement l'ensemble de l'édifice.

Alors ?

Toute personne intéressée par ce projet peut se faire connaître auprès de Cécile et Grégo : 06 07 99 80 30 – jeux.de.vilains@wanadoo.fr. Une réunion sera programmée pour envisager la mise en route du dispositif.

A nous tous de jouer...

Mise à jour : 15 octobre 2010